
Politique de promotion et de diplomation des études médicales de 1er cycle

Préambule :

Le programme des études médicales de premier cycle est d'une durée de 4 ans avec une extension possible à 6 ans (article 6.0 Règlement des études - Dispositions propres au programme).

Il s'agit d'un programme de promotion par année (article 14.1 Règlement des études - Dispositions propres au programme).

Critères de promotion :

Pré-clinique 1 et 2 :

1. Succès à tous les cours de l'année
2. Droit de reprise et probation (Articles 13.2 et 14.3 Règlement des études - Dispositions propres au programme)
 - a) Les examens de reprise ont lieu à la fin de l'année académique
 - b) L'étudiant a un droit de reprise s'il a moins de 3 échecs durant son année
 - c) L'étudiant qui, avant les examens de reprise, obtient la mention E (échec) à quatre cours ou plus dans la même année du programme est en situation d'exclusion du programme sans avoir droit à la reprise.
 - d) L'étudiant qui, avant les examens de reprise, obtient la mention E (échec) à trois cours dans la même année du programme est placé en probation et doit reprendre tous les cours de l'année sans avoir droit à la reprise.
 - e) L'étudiant qui, après une reprise d'examen, est en échec pour un cours ou plus dans la même année est en situation d'exclusion du programme.
 - f) Un étudiant ne peut être en probation plus d'une fois dans un programme.
 - g) En raison du mode de promotion par année et du caractère séquentiel des cours, un étudiant en interruption d'études en cours d'année devra reprendre son parcours l'année académique suivante.

Externat :

3. Réussite de tous les stages

4. Réussite de tous les cours, incluant Progression des compétences (MMD3564 et MMD4564)
5. Droit de reprise et probation
 - a) L'étudiant qui obtient la mention échec à un stage obligatoire doit le reprendre avec la mention succès (S)
 - b) L'étudiant qui obtient la mention échec à un stage à option doit le reprendre ou le remplacer par un autre stage à option et obtenir la mention succès (S)
 - c) Pour les stages comportant un examen à réussite obligatoire, en cas d'échec à l'examen seul, la note finale du stage est mise en attente, et l'étudiant a droit à un examen de reprise. En cas d'échec à l'examen de reprise, l'étudiant obtient la mention échec (E) au stage, et le stage devra être repris avec la mention succès.

Professionnalisme :

Le comportement professionnel est attendu des étudiants et fait partie des objectifs du programme. Des violations sérieuses aux règles et objectifs de compétence en professionnalisme peuvent conduire à des situations d'exclusion ou de probation. Ceci pourrait inclure :

- Des lacunes répétées et non amendées dans le comportement professionnel pendant les activités académiques
- Des manquements au code d'éthique de la faculté de médecine
- Un comportement contraire à l'éthique dans les communications verbales ou écrites, que ce soit intra ou extra-facultaire (médias, médias sociaux, courriels, etc.)
- La participation à des activités frauduleuses ou criminelles

Critères de diplomation (obtention du doctorat en médecine):

Réussite de tous les cours et tous les stages, obligatoires et à option, requis par le programme

En particulier, réussite des modalités d'évaluation du cours MMD 4529 (synthèse en médecine clinique) qui constituent les épreuves finales du programme d'études.

- a. Examen de synthèse
- b. ECOS de fin d'externat
- c. Droit de reprise :
 - i. Les étudiants avec échec aux épreuves finales peuvent avoir droit à une épreuve de reprise.
 - ii. Certaines situations sont étudiées par un jury composé ad hoc.